

34^{ème} Open de parties rapide de la Tour Noire Huriel

Règlement intérieur de la compétition

Article 1 : Organisation de la compétition :

La Tour Noire Huriel organise son 34^{ème} Open de parties rapides. Il se déroulera le dimanche 25 octobre 2026. La compétition est homologuée pour le classement ELO rapide FIDE.

Article 2 : Lieu de la compétition :

L'Open se déroulera à Salle des fêtes d'Huriel, 8, rue du pressoir 03380 Huriel.

Article 3 : Droit d'inscription de la compétition :

Les droits d'inscription à la compétition sont au tarif unique de 10 € avant le samedi 24 octobre 2026 inclus. Un tarif majoré à 12 € sera appliqué, passé cette date. Les droits d'inscriptions doivent être acquittés au plus tard, le jour de la compétition.

Article 4 : Déroulement de la compétition :

L'Open sera apparié informatiquement, grâce au logiciel Sharly Chess dans sa version la plus récente, au système Suisse (Règle C.04 FIDE). Le dernier classement Elo « rapide » publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Les joueurs vainqueurs devront enregistrer eux-mêmes leur résultat sur le logiciel (sous contrôle de l'arbitre) et en cas de nullité les deux joueurs sont invités à venir renseigner leur résultat, avec la responsabilité au conducteur des blancs.

L'Open se déroulera en 8 rondes, à la cadence d'une seule période de 15 minutes pour chaque joueur avec un incrément de 3 secondes par coup, dès le 1^{er} coup de la partie.

Article 5 : Horaire de la compétition :

Dimanche 25 octobre 2026	
Pointage	De 8h15 à 9h45
Ronde n°1	10h00
Ronde n°2	10h50
Ronde n°3	11h40
Ronde n°4	13h30
Ronde n°5	14h20
Ronde n°6	15h10
Ronde n°7	16h00
Ronde n°8	16h50
Remise des prix	Environ 20 min après la fin de la dernière partie

L'horaire d'une ronde peut varier en fonction de la ronde précédente : si l'horaire prévu est dépassé par la ronde précédente alors la ronde suivante débutera 5 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

Article 6 : Règles de jeu de la compétition :

Les règles du jeu applicables sont celles de la FIDE en vigueur depuis son dernier congrès.

Aucun dispositif régissant les propositions de nulle n'est adopté, cependant le résultat de la partie doit être le reflet d'un réel affrontement sur l'échiquier.

L'article A5 des tournois à cadence rapide s'appliquera pour l'intégralité de la compétition.

Un seul coup illégal est autorisé et la partie est déclarée perdue pour le joueur exécutant son 2^{ème} coup illégal achevé par l'appui sur la pendule.

Concernant le délai de forfait, si un joueur n'est pas présent au lancement de la ronde par l'arbitre, ce dernier se réserve le droit de déclencher la pendule du joueur absent, afin que son temps de jeu s'écoule jusqu'à ce que le joueur arrive ou que le temps de 10 minutes de retard soit dépassé auquel cas le joueur sera déclaré forfait. Si les deux joueurs sont en retard, seul le joueur avec les blancs verra son temps s'écouler mais le délai de forfait (10 minutes) reste applicable aux deux joueurs.

Si un joueur forfait ne prévient pas l'arbitre de son absence, il sera considéré comme ayant abandonné la compétition. Il sera donc forfait pour le reste de la compétition, sauf sur justification recevable avant la prochaine ronde.

Le lieu de la compétition est constitué de la zone de jeu (pièces où se trouvent les échiquiers), la buvette, les toilettes, ainsi que l'espace fumeur extérieur ; (rappel : Il est strictement interdit de fumer et/ou devapoter à l'intérieur des locaux).

Tous les joueurs doivent rester sur le lieu de la compétition tant que leur partie n'est pas terminée sauf en cas d'urgence.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Tout appareil électronique (Smartphone, téléphone, appareil électronique d'analyse, montre connectée, ...) doit être éteint et rangé lors du déroulement de la compétition. Si un tel appareil émet un son ou est visible par l'arbitre lors d'une partie, son possesseur se verra sanctionné en accord avec les règles de la FIDE. Ces appareils sont interdits dans la salle de jeu.

Si un joueur nécessite une exception à cette règle pour des raisons professionnelles, médicales, ..., il devra en faire la demande auprès de l'arbitre avant le début de la compétition qui accordera ou non ce droit.

Aucune analyse de partie ou discussions portant sur la partie d'un joueur n'est autorisée sur le lieu de la compétition tant que cette partie n'est pas terminée. L'analyse des parties terminées ne peut avoir lieu que dans la salle d'analyse.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être en respect de la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle de jeu.

Article 7 : Le Classement Final de la compétition :

Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre ci-dessous :

1er départage : (Tr) Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires tronquée du plus mauvais de ces scores ajustés)

2ème départage : Kashdan (Attribution de point en fonction du résultat de la partie 4 points pour la victoire, 2 pour la nulle et 1 point pour la défaite)

3ème départage : Confrontation Directe (DE). Privilégie le vainqueur du match entre les ex-aequo

Article 8 : La liste des prix de la compétition :

Une liste détaillée des prix sera affichée dans la salle de jeu au plus tard avant le début de la 5^{ème} ronde. Les prix ne sont pas cumulables, le joueur prétendant à plusieurs prix recevra le prix le plus élevé auquel il a droit. Les prix sont distribués à la place, en cas d'égalité de points de parties, le prix est attribué au joueur ayant le meilleur départage.

Article 9 : Droit à l'image sur la compétition :

Des photos (ou vidéos) du tournoi et des joueurs pourront être prises par les organisateurs, et peuvent être publiées sur les sites internet des clubs et/ou réseaux sociaux. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion sauf si un joueur demande une exclusion à ce droit lors de son inscription.

Article 10 : Arbitrage de la compétition :

L'arbitre principal sera Arnaud BONNICHON, Arbitre Fédéral Open. Si besoin il pourra être assisté d'un ou plusieurs arbitres disponibles (AFC, AFM et/ou Arbitre Stagiaire).

Article 11 : Règlement de la compétition :

Tous les joueurs s'acquittant de leur droit d'inscription s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal
Arnaud BONNICHON

L'organisateur
Jean-Claude GRIMAUD